

FCP de droit français

**SYNERGIES OBLIGATIONS
INTERNATIONALES**

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2025

**Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Ernst & Young et Autres**

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	9
4. Certification du Commissaire aux Comptes	14
5. Comptes de l'exercice	18
6. Annexe(s)	44
Caractéristiques de l'OPC	45
Information SFDR	48

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le FCP **SYNERGIES OBLIGATIONS INTERNATIONALES** (Code ISIN : FR001400S5C8) a été créé le **17/10/2024**.

PERFORMANCE

La performance de la part depuis création est de : 1.18%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice depuis création est de : 3.19%.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Aux Etats-Unis, l'envolée des importations par anticipation des hausses de droits de douane a provoqué une contraction mécanique du PIB au premier trimestre (-0,1% après +0,6%). Malgré les récents reculs, les droits de douane moyens payés par les importateurs américains restent à un niveau très élevé à 16%, un plus haut depuis 1937. Les prochains mois devraient se traduire par une transmission de ce choc à l'activité économique et à l'inflation. Au-delà du commerce extérieur, les données ont montré un début d'affaiblissement de l'activité, avec des tendances moins favorables au niveau de la consommation et dans l'immobilier.

Le marché du travail a fait preuve de résistance tandis que l'inflation s'est stabilisée sur un niveau élevé à +2,5% sur un an, amenant la Fed à maintenir son taux directeur à 4,25%-4,50%. Elle aborde le second semestre avec une posture prudente vis-à-vis de l'effet des droits de douane sur l'inflation. Sur le plan de la politique budgétaire, l'Administration avance dans son programme avec la ratification du Big Beautiful Deal dont les implications en matière de déficit et d'endettement suscitent des questions.

En Zone Euro, la croissance du PIB a été solide au premier trimestre (+0,6 % après +0,3 %), grâce au commerce extérieur et à la demande domestique. On notera toutefois qu'en ajustant des effets de propriété intellectuelle et industrielle irlandais, la croissance évolue à +0,3%, un niveau cohérent avec les indicateurs PMI. Après la phase d'anticipation des hausses de droits de douane, les exportations se sont repliées par contrecoup. En revanche, les données de consommation sont restées bien orientées et le climat des affaires a plutôt bien résisté face aux incertitudes commerciales. L'économie européenne pourrait connaître une moindre croissance au cours des prochains mois du fait des incertitudes commerciales et par contrecoup du phénomène d'achats anticipés qui a porté l'activité économique en début d'année. Le taux de chômage est resté bas tandis que l'inflation a continué de ralentir pour revenir autour de 2%.

La BCE a ramené son taux directeur à 2,00% et laissé entendre que la fin du cycle de baisse de taux approchait. En réalité, le recul de l'inflation laisse une certaine marge de manœuvre à la BCE pour baisser ses taux en cas de détérioration inattendue de la conjoncture.

Au Japon, la croissance du PIB a été légèrement négative au premier trimestre à cause d'un recul des exportations et d'un ralentissement de la consommation, la poursuite des hausses de prix pesant sur la confiance et le pouvoir d'achat des ménages. Malgré ce contexte d'inflation persistante, la Banque du Japon, très prudente, a préféré maintenir le statu quo en ne relevant pas ses taux directeurs.

En Chine, où le phénomène contraire s'observe (déflation), la croissance du PIB s'est stabilisée à +5,4% sur un an au premier trimestre. La demande domestique pénalisée par le ralentissement du marché immobilier a repris son souffle grâce à des mesures de soutien temporaire des autorités. Surtout, les exportations sont restées dynamiques. Si la hausse des droits de douane américains a provoqué une forte baisse des exportations vers les Etats-Unis, le ralentissement de l'ensemble des exportations du pays est resté limité, les autres destinations compensant une bonne partie du manque à gagner américain. D'un point de vue commercial, le scénario du pire est évité, mais il est à craindre que le moteur exportateur pâtisse de l'augmentation des droits de douane américains à environ 40%. Cela pourrait causer un ralentissement de la croissance au cours des prochains mois.

Marchés

Le premier semestre a été marqué par la faiblesse du dollar qui enregistre l'une de ses pires performances semestrielles depuis 1973. Cela est d'autant plus remarquable que le contexte géopolitique a été tendu (conflit indo-pakistanaï, conflit entre l'Iran et Israël, persistance de la guerre en Ukraine) et que les investisseurs anticipent un nombre limité de baisses des taux par la Fed.

Malgré ces facteurs théoriquement porteurs, le dollar a baissé, soutenant les matières premières, comme l'or qui a enregistré des records historiques contre le dollar, tandis que les métaux industriels comme le cuivre ou l'aluminium demeurent à des niveaux élevés. Le pétrole de mer du Nord (Brent) a temporairement profité d'une prime géopolitique d'une dizaine de dollars avant de revisiter le niveau des 67\$ à la fin du trimestre.

Les conséquences pour le dollar du « Liberation Day » du 2 avril 2025, l'une des journées les plus importantes de l'année pour les marchés, n'ont probablement pas été celles que l'Administration américaine attendait. Outre la faiblesse surprise du billet vert, les écarts de rendement entre les swaps de taux et les rendements du Trésor américain, qui permettent notamment de mesurer la prime de signature du gouvernement, ont atteint les niveaux traduisant une défiance extrême vis-à-vis de la qualité du premier emprunteur mondial (près de 1% à 30 ans). Cette défiance n'est probablement pas étrangère à l'annonce par Scott Bessent, Secrétaire du Trésor, d'une trêve de 90 jours le 9 avril, seulement 7 jours après le début de cette nouvelle offensive commerciale.

Durant cet épisode de panique finalement très court, les indices de volatilité des marchés actions ont atteint des niveaux extrêmes qui sont usuellement l'apanage des crises financières ou économiques majeures, entraînant les indices comme le Nasdaq 17% plus bas.

A partir du 9 avril, les indices actions ont entamé un rebond historique. Sur le trimestre, les marchés américains, emmenés par le S&P500 (+10,6% en devise locale) parviennent finalement à s'affranchir des plus hauts de début d'année. Cette performance doit être nuancée lorsqu'elle est translatée en euros (+1,5%) en raison de la chute marquée du dollar face à l'ensemble des devises du reste du G10 et tout particulièrement vis-à-vis de l'euro et du franc suisse. Malgré ce mouvement qui peut réduire la compétitivité à l'export des sociétés de la zone euro, les indices boursiers domestiques progressent (+3,5% pour l'Eurostoxx au second trimestre, +8% pour le DAX qui bénéficie du momentum du secteur de la défense, + 6,5% et + 4,6% respectivement pour les bourses espagnole et italienne). Seul le CAC40, affecté par les déboires du secteur du luxe, ne parvient à maintenir son niveau (-1,6%) sur le trimestre.

Les marchés émergents clôturent un excellent trimestre boursier au terme duquel ils progressent de 11% en dollar, rattrapant, à +13,7% depuis le début de l'année les excellentes performances des bourses italiennes, espagnole ou allemande.

En dehors de la courbe des taux japonaise, affectée par la ténacité de l'inflation domestique, les parties courtes de la plupart des pays du G10 évoluent entre 100 et 150 points de base sous les niveaux d'il y a un an, reflétant le trajet parcouru par l'enclenchement du cycle de baisse des taux des banques centrales en 2024 en Europe ou aux Etats-Unis. Néanmoins, le rythme de baisse anticipé par les marchés perd en cadence, étant donné les gains plus modestes réalisés sur le front de l'inflation sous-jacente, l'incertitude entourant les effets sur les prix des droits de douane aux Etats-Unis ou encore la résilience du marché de l'emploi. Sur les parties plus longues des courbes de rendement obligataires, les performances sont hétérogènes : le taux à 10 ans de l'Etat allemand a baissé de 13 points de base à 2,61% sur le trimestre, tandis que le taux à 10 ans du Trésor américain termine le semestre quasi stable à 4,23%.

POLITIQUE DE GESTION

Entre la création de la part en octobre 2024 et mars 2025, l'OPC est resté investi uniquement en placement monétaire dans l'attente d'un encours plus élevé permettant une diversification suffisante.

Mars 2025

Le mois de mars a été caractérisé par un regain de volatilité sur les marchés de dettes souveraines et une divergence entre les marchés américains et européens. En Europe les taux ont subi un choc haussier, ce rebond étant influencé par l'annonce historique de l'Allemagne d'un plan d'infrastructures de 500Mds€ et de défense ainsi qu'un plan de réarmement de l'Union Européenne. Les craintes d'augmentation de nouvelles émissions ont provoqué une poussée des taux allemands. Le taux à dix ans se tend de 33bps dans un mouvement de pentification de la courbe 2 ans / 10ans de 31bps à 69bps. Aux Etats-Unis, les obligations américaines performant positivement dans un contexte marqué par la résurgence d'un scénario de stagflation et de craintes sur un ralentissement marqué de l'économie. Le taux à deux ans se détend de 11bps à 3.88% alors que le taux à dix ans reste stable à 4.21%. La Réserve Fédérale a maintenu ses taux inchangés dans la fourchette 4.25%-4.50% tout en annonçant un ralentissement de la diminution de son bilan à travers la réduction de son Quantitative Tightening qui débutera à partir du 1e avril, en procédant à une modification du cap sur les dettes d'Etats de 25bn à 5bn mais sans changement de rythme sur les MBS. Alors que J. Powell a souligné de nombreuses incertitudes, les prévisions de croissance de la FED ont été revues à la baisse, alors que celles relatives à l'inflation ont été revues à la hausse. Les DOTS continuent d'anticiper deux baisses de taux cette année.

Les marges de crédit s'écartent au cours du mois, sous l'effet des flux de nouvelles concernant les droits de douane américains et des investisseurs qui tentent d'évaluer leur intensité et leur impact sur l'économie.

Ainsi, les marges de crédit s'écartent faiblement pour le crédit IG (+3 bps) et plus fortement pour le crédit HY (+58 bps) et les dettes subordonnées AT1 (+ 46 bps). Compte tenu de la contribution négative de la composante spread et de l'effet taux négatif, les performances des classes d'actifs sont fortement négatives sur le mois, autour de - 1.0% pour le crédit IG ainsi que pour le crédit HY et jusqu'à -1.70% pour les dettes financières AT1. Tous les secteurs sont à l'écartement à l'exception des biens d'équipement (-2bps) où les émetteurs liés au secteur de la défense ont surperformé (Thales, Safran, Airbus) après l'adoption du plan de relance en Allemagne. A contrario, les foncières sous-performent impactées par la forte tension des taux. Le secteur automobile a également souffert de l'implémentation des tarifs de l'administration américaine de 25% sur tous les véhicules et composants à partir du 2 avril, impactant particulièrement les constructeurs allemands, asiatiques et ceux qui importent du Mexique et du Canada.

Le marché primaire IG est resté actif malgré l'augmentation de l'incertitude politique aux États-Unis ayant entraîné un élargissement des spreads et une hausse de la volatilité. Au total, 57 Mds€ émis au cours du mois. L'offre primaire cumulée depuis le début de l'année s'élève à 238 Mds€. Les volumes primaires ont continué d'être bien absorbés, soutenus par des flux entrants solides et d'importants remboursements.

Les investissements ont été graduellement réalisés sur le mois. La diversification en OPC représente 15% de l'encours répartie sur Lazard Capital Fi, Lazard Euro Corp High Yield et Lazard Euro Short Duration High Yield. Les émetteurs privés représentent 80% de l'encours, à hauteur de 20% de dettes financières et 60% d'émetteurs corporate. Le portefeuille est exposé à hauteur de 9% en titres libellés en dollar, entièrement couverts du risque de change. Nous avons augmenté l'exposition au risque de taux du portefeuille en augmentant la sensibilité d'un point à travers des contrats futures. La sensibilité est donc à 4.3. Le rendement actuariel du portefeuille est de 4.4%.

Avril 2025

Le mois d'avril a été caractérisé par une volatilité importante sur les marchés financiers, les conséquences du Libération Day provoquant une dislocation du marché des obligations souveraines américaines dès le début du mois. L'escalade des tensions commerciales, notamment avec la Chine, a provoqué une défiance majeure sur les actifs américains où les taux des obligations américaines à dix ans se sont tendus de près de 50bps à 4.60% alors que le dollar se dépréciait contre toutes devises. Au fil du mois, les publications des données économiques mitigées ont été reléguées au second plan de l'attention des investisseurs et c'est une forme de désescalade sur le front de la guerre commerciale qui a permis un regain d'optimisme. En Zone Euro, la BCE a abaissé son taux de dépôt de 25 pbs à 2,25% en ligne avec les anticipations de marché. Le taux allemand à deux ans se détend de 29bps et la courbe 2/10 ans se pentifie de 7bps à 76bps alors que les écarts de rendement s'écartent légèrement entre 2 et 6bps contre dette allemande, après une tension de près de 25bps notamment sur les dettes périphériques. Côté crédit, le mois d'avril a été absolument sismique, l'annonce des droits de douane réciproques des Etats-Unis ayant entraîné en début de mois, un énorme mouvement de sell-off et une forte volatilité (VIX au-dessus de 50). Toutefois, le calme a commencé à revenir sur les marchés après l'annonce de l'administration américaine d'une pause de 90 jours et le début des négociations. Les tensions ont donc commencé à s'atténuer et les marchés se sont redressés, terminant le mois avec des performances positives grâce à la baisse générale des taux et dans une moindre mesure, au portage. Malgré un retracement des spreads à partir du 10 avril (entre 50% et 60%), les marges de crédit terminent le mois à l'écartement sur le mois, tous segments et secteurs confondus: + 15 bps pour le crédit IG, +19 bps pour les hybrides Corporate IG, +42 bps pour le crédit HY et +45 bps pour les dettes financières AT1. Les performances des classes d'actifs sont dans l'ensemble positives grâce à un effet taux fortement positif : + 0.03% pour les financières AT1 (€), +0.21% pour le Corporate HY, +0.33% pour les hybrides Corporate et +0.91% pour le crédit IG. En raison de la volatilité accrue, l'offre primaire IG a été faible en début de mois. Mais l'apaisement des tensions sur la seconde partie du mois s'est accompagné d'une offre primaire abondante avec un pic en termes de volumes au cours de la dernière semaine d'avril. Au total, 50 Mds€ émis sur le mois, en baisse par rapport à avril 2024. La saison des publications de résultats T1 25 a débuté. Les résultats sont dans l'ensemble en ligne avec les attentes. La structure du portefeuille évolue à la marge dans un contexte de forte volatilité. En revanche, la forte baisse des taux d'Etat nous incite à réduire l'exposition au risque de taux du portefeuille (Duration taux) d'un demi-point en milieu de mois par la vente contrats Futures Bobl 5 ans. Nous maintenons néanmoins une duration taux supérieure à la duration crédit. La sensibilité est désormais à 3.9. Le rendement actuariel du portefeuille est de 4.6%.

Mai 2025

L'amélioration des données économiques, la baisse des droits de douane entre les États-Unis et la Chine ainsi qu'un accord préliminaire entre les Etats-Unis et l'Angleterre incitent les investisseurs à écarter la probabilité d'un ralentissement économique mondial. Le marché des taux souverains intègre graduellement ces éléments d'optimisme. Le taux allemand à deux ans se tend de 9bps à 1.78%, la courbe 2-10ans s'aplatissant de 3bps à 72bps. Au sein de la zone euro, les écarts de rendement se contractent légèrement.

Néanmoins, les bons du Trésor américain ont connu une période beaucoup plus difficile en raison des craintes croissantes concernant la situation budgétaire liées à la dégradation de la notation des Etats-Unis par Moody's. L'attention s'est également portée sur le projet de loi fiscale en cours d'examen par le Congrès. Le mois de mai aura été un test mitigé pour les émissions de dettes souveraines de maturités longues, avec une demande en net retrait reflétant la prudence des investisseurs face aux niveaux de déficit public ou de gestion de la dette de certains Etats. Sous pression, les rendements des obligations américaines et japonaises à trente ans ont atteint respectivement le niveau de 5.15% et 3.20% avant de se stabiliser. En fin de mois, les tensions commerciales sont revenues temporairement sur le devant de la scène, suite à l'annonce de droits de douane américains de 50 % sur les produits européens sans grand impact sur les marchés de taux alors que cette mesure a été reportée au 9 juillet après des discussions avec Ursula Von der Leyen.

Dans ce contexte, les marges de crédit se sont resserrées de manière significative, tous segments et secteurs confondus : -14 bps pour le crédit IG, -20 bps pour les dettes financières T2, -38 bps pour les dettes financières AT1 et -51 bps pour le crédit HY. Ce mouvement vient effacer en grande partie la forte dépréciation de début avril consécutives aux annonces initiales des droits de douane. Les performances des classes d'actifs sont positives grâce à la contribution de la composante spread et au portage et malgré un effet taux négatif : +0.52% pour le crédit IG, + 0.72% pour les dettes financières T2, +1.35% pour le Corporate HY et + 1.71% pour les financières AT1 (€). Le marché primaire fait un retour spectaculaire en mai après un mois d'avril très calme. Mai a connu un très fort rebond avec une offre importante qui a été très bien absorbée par le marché. Au total, 110Mds€ ont été émis sur le mois. La saison des publications de résultats T1 25 se poursuit. Les résultats sont dans l'ensemble en ligne avec les attentes.

Les investissements continuent d'être réalisés sur le mois tout en maintenant la même structure de portefeuille. La tension observée sur les taux de référence nous incite à accroître légèrement de nouveau la sensibilité aux taux du portefeuille (Duration taux) en procédant à l'achat de contrats Futures Bobl 5 ans. La sensibilité du portefeuille s'établit désormais à 4.1. Le rendement actuariel est de 4.4%.

Juin 2025

En juin, les principales banques centrales ont marqué une pause dans leurs politiques monétaires, sauf la BCE, la BNS et la Banque de Norvège qui ont abaissé leurs taux de 25 points de base. Aux États-Unis, J. Powell a adopté une posture d'attente, révisant à la hausse les projections d'inflation pour 2025-2027 et prévoyant une croissance plus faible et un chômage accru. Les rendements américains ont baissé grâce aux données économiques et aux commentaires accommodants de la FED, tandis que les rendements européens n'ont pas suivi, sauf pour les dettes périphériques. La BCE a également réduit ses taux, mais le discours de C. Lagarde a suggéré une fin proche du cycle de baisse. Fitch a dégradé la Belgique à AA-, soulignant les défis des finances publiques. En Allemagne, l'augmentation des besoins de financement et les dépenses militaires prévues ont pesé sur les rendements. L'escalade du conflit Israël-Iran, malgré l'intervention américaine, a eu peu d'impact sur les marchés obligataires. Après un rebond temporaire du Brent, les marchés se sont stabilisés, avec un resserrement notable des spreads souverains périphériques, notamment italiens. Au cours de la période, le taux allemand à deux ans se tend de 9bps à 1.86%, la courbe 2ans / 10ans se pentifie de 2bps à 75bps. Au sein de la zone euro, les écarts de rendement se contractent légèrement à l'exception de la France. Le spread OAT-Bund à dix ans se tend de 2bps à 68bps, alors que les obligations italiennes surperforment d'environ 11bps sur la courbe contre dette allemande. Côté crédit, la résurgence du risque géopolitique en milieu de mois avec la guerre éclair entre Israël et l'Iran n'aura eu finalement que peu d'impact sur les marges de crédit soutenues davantage par la résilience de l'économie américaine. Les marges de crédit poursuivent leur resserrement: -9 bps pour le crédit IG, -15 bps pour les hybrides Corporate IG et pour les dettes financières T2, -36 bps pour les dettes financières AT1 et -7 bps pour le crédit HY. Tous les secteurs terminent le mois au resserrement, avec notamment une surperformance de l'immobilier et de l'énergie tirant profit du conflit au Moyen Orient. Les performances des classes d'actifs sont fortement positives grâce à la contribution positive de la composante spread et au portage malgré un effet taux négatif : +0.24% pour le crédit IG, + 0.50% pour les dettes financières T2, +0.76% pour les hybrides IG, + 0.44% pour le Corporate HY et + 1.69% pour les financières AT1 (€). Après un mois de mai record en termes d'émissions primaires et malgré les turbulences géopolitiques, l'activité primaire IG s'est poursuivie à un rythme soutenu en juin, avec 78 Mds€ émis. Les volumes d'émissions Corporate (42 Mds€) ont dépassé ceux des financières pour le 3ème mois consécutif. L'offre continue d'être bien absorbée par les investisseurs malgré des primes limitées voire même négatives.

La structure du portefeuille évolue à la marge dans un contexte de tension des taux de référence et de fort resserrement des marges de crédit. La sensibilité du portefeuille est de 4.2. Le rendement actuariel est de 4.6%.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	2 257 695,65	2 263 210,49
FRENCH REPUBLIC ZCP 12-03-25	798 318,21	799 518,89
FRENCH REPUBLIC ZCP 05-03-25	797 606,29	799 659,61
FRAN TREA BILL BTF ZCP 29-01-25	797 233,62	800 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 19-03-25	797 264,59	799 176,85
FRENCH REPUBLIC ZCP 09-04-25	797 451,35	798 159,36
FRENCH REPUBLIC ZCP 05-02-25	699 148,23	700 000,00
FRAN TREA BILL BTF ZCP 11-12-24	698 015,68	700 000,00
FRAN TREA BILL BTF ZCP 26-02-25	598 722,92	600 000,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 22-01-25	598 700,28	600 000,00

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 789 060,80

- o Change à terme : -
- o Future : 1 789 060,80
- o Options : -
- o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul retenue est la VaR Absolue.

Niveau maximum de VaR mensuelle : 3,43%.

Niveau minimum de VaR mensuelle : 0,42%.

Niveau moyen de VaR mensuelle : 2,79%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

Population au 31/12/2024 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31-12-2024 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2024 en €	Rémunération variable au titre de 2024 (cash payé en 2025 et différé attribué en 2025) en €
229	24 007 768	28 926 961

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2024 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 639 385
Autres	63	28 022 847
Total	66	33 662 232

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Synergies Obligations Internationales

Premier exercice du 17 octobre 2024 au 30 juin 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Synergies Obligations Internationales,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Synergies Obligations Internationales constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs au premier exercice du 17 octobre 2024 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 17 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Caroline
JAMMES

Digitally signed by Caroline
JAMMES
DN: cn=Caroline JAMMES, o=EY
Associates, ou=0002 817723687,
email=caroline.jammes@fr.ey.com
Date: 2025.10.03 10:58:17 +02'00'

Caroline Jammes

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	7 232 317,99
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 232 317,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 300 078,20
OPCVM	1 300 078,20
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	16 631,09
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I) (*)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	8 549 027,28
Créances et comptes d'ajustement actifs	33 420,82
Comptes financiers	272 744,14
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	306 164,96
Total de l'actif I+II	8 855 192,24

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	8 722 266,91
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	104 914,78
Capitaux propres I	8 827 181,69
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	8 827 181,69
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	17 845,05
Emprunts (C) (*)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	17 845,05
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	10 165,50
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	10 165,50
Total Passifs : I+II+III+IV	8 855 192,24

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	80 517,48
Produits sur titres de créances	16 473,84
Produits sur parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	5 662,74
Sous-total produits sur opérations financières	102 654,06
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-65,96
Sous-total charges sur opérations financières	-65,96
Total revenus financiers nets (A)	102 588,10
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-46 544,15
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-46 544,15
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	56 043,95
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	14 111,30
Sous-total revenus nets I = (C+D)	70 155,25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	41 780,06
Frais de transactions externes et frais de cession	-360,57
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	41 419,49
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	13 179,37
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	54 598,86

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	3 039,25
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-1 411,07
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 628,18
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-21 467,51
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-19 839,33
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-
Impôt sur le résultat V (*)	-
Résultat net I + II + III + IV + V	104 914,78

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 50% ICE BofAML Euro Corporate Index ; 50% ICE BofA Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield constrained Index. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2025
Actif net en EUR	8 827 181,69
Nombre de titres	87 236,891
Valeur liquidative unitaire	101,18
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,62
Capitalisation unitaire sur revenu	0,80

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 30 juin 2025 a une durée exceptionnelle de 8 mois et 15 jours.

Règles d'évaluation des actifs

1.1 Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Les produits négociés sur un marché non réglementé sont valorisés en Market to Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}} \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;

des autres frais de fonctionnement :

- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part	Taux Barème (TTC maximum)
Frais de gestion financière	Actif net	FR001400S5C8	1,30%
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à la part	0,035%
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à la part	3,50%
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à la part	Néant
Commission de surperformance	Actif net	FR001400S5C8	Néant

Seules les contributions dues pour la gestion de l'OPC en application du d) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier et les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances sont hors champ des blocs de frais évoqués dans le tableau ci-dessus.

A l'exception des frais d'intermédiation, des frais de gestion comptable et des frais de dépositaire, l'ensemble des frais évoqués ci-dessus est perçu dans le cadre de la société en participation, qui depuis 1995 assure entre Lazard Frères Banque et Lazard Frères Gestion SAS la mise en commun de leurs moyens tendant à la gestion financière, à la gestion administrative et à l'exécution des mouvements sur les valeurs en portefeuille.

Tous les revenus résultant des techniques de gestion efficace du portefeuille, nets de coûts opérationnels directs et indirects sont restitués à l'OPC. Tous les coûts et frais relatifs à ces techniques de gestion sont pris en charge par l'OPC.

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SYNERGIES OBLIGATIONS INTERNATIONALES	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	-
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	9 305 351,41
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-577 261,34
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	56 043,95
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	41 419,49
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 628,18
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	8 827 181,69

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	93 022,871	9 305 351,41
Parts rachetées durant l'exercice	-5 785,980	-577 261,34
Solde net des souscriptions/rachats	87 236,891	8 728 090,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	87 236,891	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SYNERGIES OBLIGATIONS INTERNATIONALES FR001400S5C8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	8 827 181,69	87 236,891	101,18

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	-					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
	+/-					
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	7 232,32	7 232,32	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	272,74	-	-	-	272,74
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	1 412,16	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		8 644,48	-	-	272,74

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	106,12	-	85,97	98,00	3 019,23	2 146,58	1 776,42
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	272,74	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	1 412,16	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	378,86	-	85,97	98,00	4 431,39	2 146,58	1 776,42

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	439,99	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	9,56	-	-	-	-
Comptes financiers	33,83	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	375,69	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	859,07	-	-	-	-

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	2 680,52	4 551,80	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	2 680,52	4 551,80	-

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400H3H5	LAZARD EURO CORP HIGH YIELD - Part PC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	417 865,00
FR0014008DD5	LAZARD CAPITAL FI SRI - Part PC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	882 213,20
Total						1 300 078,20

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	3 791,64
	Dépôts de garantie en espèces	22 680,59
	Coupons et dividendes en espèces	6 948,59
Total des créances		33 420,82
Dettes		
	Frais de gestion fixe	10 165,50
Total des dettes		10 165,50
Total des créances et des dettes		23 255,32

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	46 544,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,33
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			1 300 078,20
	FR0014008DD5	LAZARD CAPITAL FI SRI - Part PC EUR	882 213,20
	FR001400H3H5	LAZARD EURO CORP HIGH YIELD - Part PC EUR	417 865,00
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			1 300 078,20

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	70 155,25
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-
Revenus de l'exercice à affecter	70 155,25
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	70 155,25

Part SYNERGIES OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	70 155,25
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	70 155,25
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	70 155,25
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	70 155,25
Total	70 155,25
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	54 598,86
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	54 598,86
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	54 598,86

Part SYNERGIES OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	54 598,86
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	54 598,86
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	54 598,86
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	54 598,86
Total	54 598,86
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			7 232 317,99	81,93
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			7 232 317,99	81,93
Banques commerciales			1 539 806,19	17,43
BANCO DE BADELL 3.375% 18-02-33	EUR	100 000	100 476,54	1,14
BANK MILLENNIUM 5.308% 25-09-29	EUR	100 000	108 400,89	1,23
BNP PAR 3.945% 18-02-37 EMTN	EUR	100 000	101 087,80	1,15
BPCE 4.25% 16-07-35 EMTN	EUR	100 000	103 975,02	1,18
CAIXABANK 4.0% 05-03-37 EMTN	EUR	100 000	101 090,11	1,15
EFG EUROBANK 4.25% 30-04-35	EUR	100 000	99 957,06	1,13
HSBC 4.599% 22-03-35	EUR	100 000	105 055,70	1,19
IBERCAJA 4.125% 18-08-36	EUR	100 000	100 856,88	1,14
KBC GROUPE 4.75% 17-04-35 EMTN	EUR	100 000	105 638,54	1,20
NCG BAN 3.25% 14-02-31 EMTN	EUR	200 000	201 779,53	2,29
NOVO BAN 3.375% 22-01-31 EMTN	EUR	100 000	102 748,20	1,16
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	EUR	200 000	209 065,82	2,34
SG 3.75% 17-05-35 EMTN	EUR	100 000	99 674,10	1,13
Biotechnologie			97 998,25	1,11
GRIFOLS 2.25% 15-11-27	EUR	100 000	97 998,25	1,11
Compagnies aériennes			203 711,88	2,31
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 5.25% 15-01-55	EUR	200 000	203 711,88	2,31
Composants automobiles			306 753,94	3,48
BELRON UK FINANCE 4.625% 15-10-29	EUR	200 000	206 279,31	2,34
FORVIA 5.625% 15-06-30	EUR	100 000	100 474,63	1,14
Construction et ingénierie			208 087,93	2,36
ABERTIS FINANCE BV 4.87% PERP	EUR	200 000	208 087,93	2,36
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			200 455,11	2,27
CARREFOUR S A 3.25% 24-06-30	EUR	100 000	99 809,73	1,13
TEREOS FINANCE GROUPE I 5.75% 30-04-31	EUR	100 000	100 645,38	1,14
Eau			107 180,40	1,21
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.875% 24-10-29	EUR	100 000	107 180,40	1,21
Electricité			305 026,37	3,46
ENEL 4.5% PERP	EUR	100 000	101 307,56	1,15
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.625% 16-09-54	EUR	100 000	102 926,99	1,17
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.125% 17-02-32	EUR	100 000	100 791,82	1,14
Equipements électriques			110 455,55	1,25
ALSTOM 5.868% PERP	EUR	100 000	110 455,55	1,25
FPI de détail			101 559,40	1,15
CARMILA 3.875% 25-01-32 EMTN	EUR	100 000	101 559,40	1,15
Gestion et promotion immobilière			212 397,21	2,41
ACCORINVEST GROUP 6.375% 15-10-29	EUR	200 000	212 397,21	2,41

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Gestion immobilière et développement			405 350,86	4,59
AROUNDTOWN 3.5% 13-05-30 EMTN	EUR	200 000	197 649,90	2,24
CASTELLUM AB 4.125% 10-12-30	EUR	200 000	207 700,96	2,35
Hôtels, restaurants et loisirs			212 238,48	2,40
ACCOR 7.25% PERP	EUR	100 000	112 157,77	1,27
EDREAMS ODIGEO 4.875% 31-12-30	EUR	100 000	100 080,71	1,13
Industrie aéronautique et défense			93 367,18	1,06
BOMBARDIER 8.75% 15-11-30	USD	100 000	93 367,18	1,06
Infrastructure de transports			324 279,04	3,67
ATLANTIA EX AUTOSTRADA 4.75% 24-01-29	EUR	100 000	106 621,68	1,21
AUTOSTRADA PER L ITALILIA 4.75% 24-01-31	EUR	200 000	217 657,36	2,46
Logiciels			193 913,60	2,20
FNAC DARTY 6.0% 01-04-29	EUR	100 000	106 496,17	1,21
TIBCO SOFTWARE 6.5% 31-03-29	USD	100 000	87 417,43	0,99
Machines			106 118,83	1,20
BENTELER INTL 9.375% 15-05-28	EUR	100 000	106 118,83	1,20
Matériaux de construction			103 024,50	1,17
SPCM 4.5% 15-03-32	EUR	100 000	103 024,50	1,17
Ordinateurs et périphériques			56 063,21	0,64
ASMODEE GROUP AB 5.75% 15-12-29	EUR	100 000	56 063,21	0,64
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			109 528,60	1,24
EUROFINS SCIENTIFIC SE 4.75% 06-09-30	EUR	100 000	109 528,60	1,24
Pétrole et gaz			101 414,89	1,15
TRANSPORTES AEREOS PORTUGUESES 5.125% 15-11-29	EUR	100 000	101 414,89	1,15
Produits alimentaires			104 444,71	1,18
PICARD GROUPE 6.375% 01-07-29	EUR	100 000	104 444,71	1,18
Produits chimiques			206 390,22	2,34
ROQUETTE FRERES 5.494% PERP	EUR	200 000	206 390,22	2,34
Produits pharmaceutiques			189 114,65	2,14
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 7.5% 15-05-30	EUR	100 000	103 148,76	1,17
COTY 5.0% 15-04-26	USD	100 000	85 965,89	0,97
Services aux collectivités			107 700,40	1,22
A2A EX AEM 5.0% PERP	EUR	100 000	107 700,40	1,22
Services de télécommunication diversifiés			104 042,15	1,18
ILIAD HOLDING SAS 5.375% 15-04-30	EUR	100 000	104 042,15	1,18
Services de télécommunication mobile			410 699,94	4,65
AMERICAN TOWER 3.9% 16-05-30	EUR	200 000	207 798,38	2,35
TUI CRUISES 5.0% 15-05-30	EUR	200 000	202 901,56	2,30

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services financiers diversifiés			735 093,80	8,33
BANCO DE CREDITO SOCIAL 4.125% 03-09-30	EUR	100 000	106 571,01	1,21
INEOS QUATTRO FINANCE 2 8.5% 15-03-29	EUR	100 000	101 050,72	1,14
Piraeus Financial Holdings Societe Anony 5.375% 18-09-35	EUR	200 000	216 673,74	2,46
UPFIELD BV 6.875% 02-07-29	EUR	200 000	210 170,77	2,38
ZF EUROPE FINANCE BV 7.0% 12-06-30	EUR	100 000	100 627,56	1,14
Sociétés commerciales et de distribution			102 857,44	1,17
LOXAM SAS 4.25% 15-02-30	EUR	100 000	102 857,44	1,17
Soins et autres services médicaux			90 318,75	1,02
DAVITA HEALTHCARE PARTNERS 6.875% 01-09-32	USD	100 000	90 318,75	1,02
Transport routier et ferroviaire			82 924,51	0,94
OI EUROPEAN GROUP BV 4.75% 15-02-30	USD	100 000	82 924,51	0,94
TITRES D'OPC			1 300 078,20	14,73
OPCVM			1 300 078,20	14,73
Gestion collective			1 300 078,20	14,73
LAZARD CAPITAL FI SRI - Part PC EUR	EUR	740	882 213,20	10,00
LAZARD EURO CORP HIGH YIELD - Part PC EUR	EUR	350	417 865,00	4,73
Total			8 532 396,19	96,66

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0925	12	-	-6 600,00	1 412 160,00
Sous-total 1.		-	-6 600,00	1 412 160,00
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-6 600,00	1 412 160,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EC EURUSD 0925	3	10 031,09	-	376 900,80
Sous-total 1.		10 031,09	-	376 900,80
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		10 031,09	-	376 900,80

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	8 532 396,19
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-6 600,00
Total instruments financiers à terme - change	10 031,09
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	312 764,96
Autres passifs (-)	-21 410,55
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	8 827 181,69

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SYNERGIES OBLIGATIONS INTERNATIONALES	EUR	87 236,891	101,18

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Synergies Obligations Internationales

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Synergies Obligations Internationales
Code ISIN : FR001400S5C8
Initiateur du PRIIPS : LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web : www.lazardfreresgestion.fr
Contact : Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément : LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés : 17/10/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 17/10/2024 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 50% ICE BofAML Euro Corporate Index ; 50% ICE BofA Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield constrained Index. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé mensuellement. L'allocation d'actifs du fonds est discrétionnaire et vise à optimiser le couple rendement/risque, via une gestion active du risque de taux et de crédit.

La stratégie de couverture, qui n'est pas synonyme de garantie ou de protection du capital, n'a pas pour objectif de dégager une performance supplémentaire mais de contenir la volatilité. En raison de la couverture, les porteurs pourraient ne pas bénéficier de la totalité de la hausse des cours des actifs sous-jacents.

L'OPC est principalement composé d'obligations et d'instruments monétaires.

Le portefeuille peut être investi :

- en OPC n'investissant pas eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC, jusqu'à 15% de l'actif net. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion,
- en titres de créances et instruments monétaires publics ou privés notés au moins BBB- par les agences de notation, ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, jusqu'à 100% maximum de l'actif net,
- en obligations d'Etats et privées investment grade, ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion jusqu'à 100% maximum de l'actif net,
- en obligations spéculatives/ high yield, ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou non notées jusqu'à 100% maximum de l'actif net,
- en obligations convertibles (hors Cocos Bonds) jusqu'à 25% maximum de l'actif net,
- en obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds) jusqu'à 20% de l'actif net.

L'exposition globale du Fonds au risque de taux est pilotée dans une fourchette de sensibilité de 0 à +10.

L'exposition du Fonds au risque de change est limitée à 15% de l'actif net.

Le Fonds peut utiliser des futures, options, swaps, change à terme et dérivés de crédit (CDS), négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer et ainsi porter l'exposition du Fonds au-delà de l'actif net.

Le portefeuille est exposé aux risques de taux, de crédit ou de change, dans une enveloppe de risque fixée par une VaR absolue. Le niveau de la VaR sera inférieur à 15% et le levier n'excèdera pas 400% brut. La couverture est discrétionnaire.

L'OPC peut être investi jusqu'à 100% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition obligations et autres titres de créances internationaux et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée :

5 ans

- Risque lié aux dérivés
- Risque de liquidité
- Risque de contreparties
- Risque de change

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 460 €	8 020 €
	Rendement annuel moyen	-35,4%	-4,3%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 460 €	9 310 €
	Rendement annuel moyen	-15,4%	-1,4%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 250 €	11 220 €
	Rendement annuel moyen	2,6%	2,3%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 470 €	12 110 €
	Rendement annuel moyen	14,7%	3,9%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2021 - 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 - 28/02/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé : - qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de

0,0%) - que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire - que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	184 €	1 071 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,8%	1,9% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,2% avant déduction des coûts et de 2,3% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,53% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	153 €
Coûts de transaction	0,31% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	31 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, sur les performances passées et sur les calculs des scénarios de performance du produit sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Synergies Obligations Internationales

Identifiant d'entité juridique : 969500NWEL7L69GD0I27

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : %

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 37,20% d'investissements durables

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, les OPC composant le portefeuille promeuvent les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée, sur chacun des fonds sous-jacents, par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct dans chacun des fonds sous-jacents se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion des fonds sous-jacents comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'indice de référence du portefeuille.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-il contribué ?**

Les objectifs des investissements durables sont communs à l'ensemble des fonds sous-jacents.

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Les critères définis pour mesurer le « DNSH » sont communs à l'ensemble des fonds sous-jacents.

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	5,50%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	7,00%
Augmentation température implicite en 2050	≤2°C	23,61%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	4,38%
Alignement à la Taxonomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	10,43%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	9,43%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	5,16%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	3,73%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	25,81%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05."

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux, pour chaque fonds sous-jacent :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/07/2024 au 30/06/2025

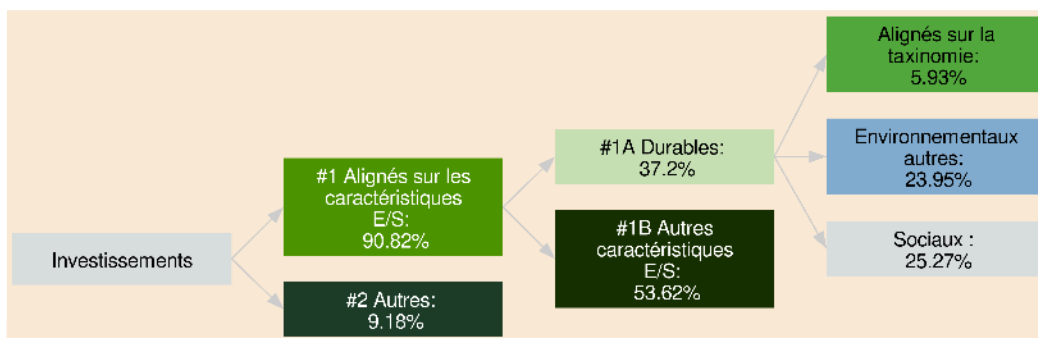
Investissements les plus importants		Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	LAZARD CAPITAL FI SRI - PART PC EUR	OPC	6,15%	FRANCE
2	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	OPC	5,58%	FRANCE
3	LAZARD EURO CORP HIGH YIELD - PART PC EUR	OPC	3,46%	FRANCE
4	FRENCH REPUBLIC ZCP 12-02-25	SECTEUR INCONNU	1,70%	FRANCE
5	FRENCH REPUBLIC ZCP 15-01-25	SECTEUR INCONNU	1,70%	FRANCE
6	FRAN TREA BILL BTF ZCP 29-01-25	SECTEUR INCONNU	1,70%	FRANCE
7	FRENCH REPUBLIC ZCP 05-03-25	SECTEUR INCONNU	1,70%	FRANCE
8	FRENCH REPUBLIC ZCP 09-04-25	SECTEUR INCONNU	1,69%	FRANCE
9	FRENCH REPUBLIC ZCP 19-03-25	SECTEUR INCONNU	1,69%	FRANCE
10	ACCORINVEST GROUP 6.375% 15-10-29	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	1,58%	FRANCE
11	AMERICAN TOWER 3.9% 16-05-30	ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	1,56%	ÉTATS-UNIS
12	RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	1,54%	FRANCE
13	ROQUETTE FRERES 5.494% PERP	SECTEUR INCONNU	1,52%	FRANCE
14	NCG BAN 3.25% 14-02-31 EMTN	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1,49%	ESPAGNE
15	FRENCH REPUBLIC ZCP 05-02-25	SECTEUR INCONNU	1,49%	FRANCE



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

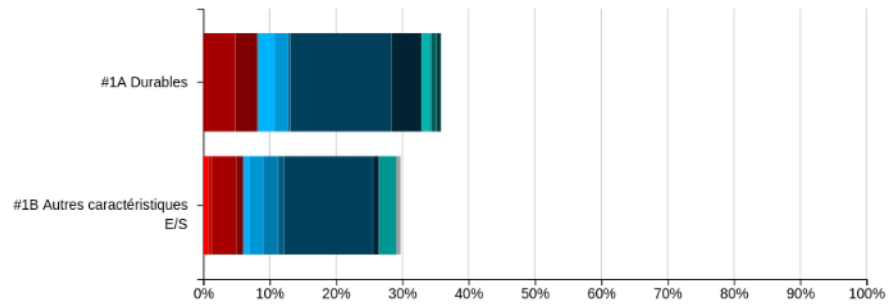
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Agriculture, sylviculture et pêche		0.75%
Industries extractives		0.51%
Industrie manufacturière	4.80%	3.70%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3.28%	1.10%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.09%	
Construction	0.10%	
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	2.46%	0.84%
Transports et entreposage	2.06%	2.16%
Hébergement et restauration		2.23%
Information et communication	0.34%	0.93%
Activités financières et d'assurance	15.21%	13.40%
Activités immobilières	4.55%	0.89%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1.21%	0.05%
Activités de services administratifs et de soutien	0.23%	2.51%
Administration publique		0.06%
Santé humaine et action sociale	0.78%	
Arts, spectacles et activités récréatives	0.70%	0.05%
Autres activités de services	0.01%	0.01%
Activités extra-territoriales		
OPC	0.05%	0.54%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 3,95% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☒ Oui :

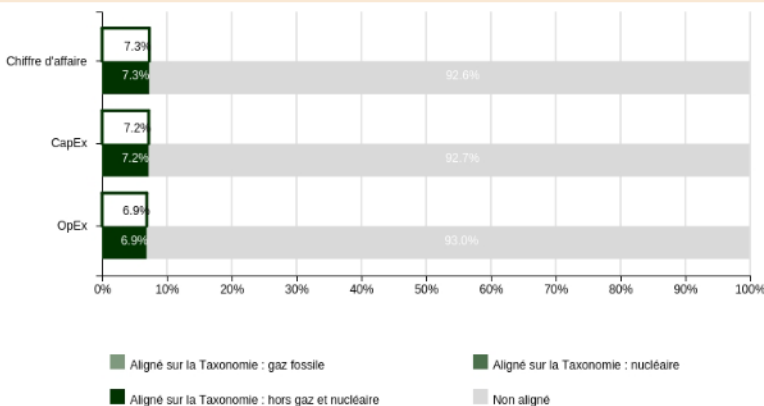
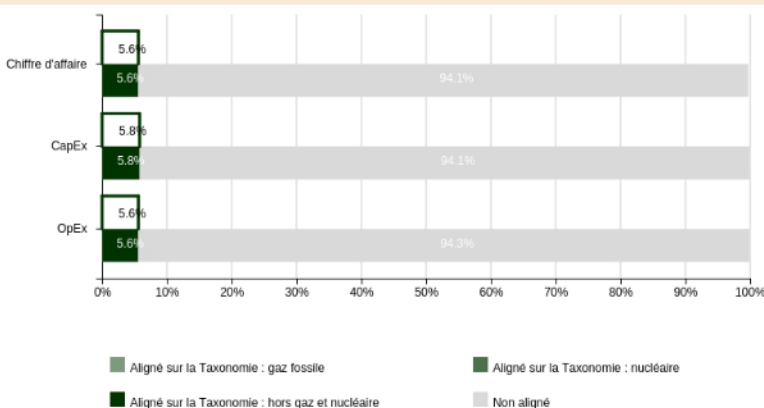
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 23,95%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social est de 25,27%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 9,18%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;

- 75% pour les obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 90,82%.

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions.

L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'indice de référence du portefeuille.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.